

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Flugverkehr
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Flugverkehr, 1992 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militäreinsätze	1
Militärorganisation	1
Ausrüstung und Beschaffung	3

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
NATO	North Atlantic Treaty Organization
MG	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
AO	Verordnung der Bundesversammlung über die Organisation der Armee
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<hr/>	
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
OOrgA	Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.04.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Tout comme en Autriche, **les avions de l'OTAN se sont vu refuser le survol de la Suisse pour des raisons de neutralité**. La Confédération a motivé son attitude par le fait que l'Alliance ne disposait pas d'un mandat de l'ONU pour bombarder la Yougoslavie.¹

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.03.1994
SERGE TERRIBILINI

Le système radar tactique d'aviation **Taflir a été remis en service** après que son exploitation eut été partiellement interrompue suite à des incidents entre appareils civils et militaires.²

MOTION
DATUM: 22.03.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a rejeté une motion Hollenstein (pe, SG) demandant au gouvernement d'édicter des prescriptions qui soumettent, en temps de paix, les avions militaires aux mêmes règles en matière de vitesse et d'altitude que celles en vigueur pour l'aviation civile. Suivant l'argumentation de l'exécutif, la majorité des députés a estimé que la plus grande liberté accordée à l'aviation militaire était indispensable si l'on entendait garantir une formation crédible des pilotes militaires.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 11.07.1998
FRANÇOIS HUGUENET

A Payerne, **l'aéroport militaire a accueilli dès le mois d'août des jets privés sur son terrain**. C'est le résultat d'une **convention valable pour deux ans** et renouvelable qui a été passée entre la COREB (Communauté régionale de la Broye) et l'Office fédéral des exploitations des forces aériennes. Cette convention ne s'applique pas aux vols touristiques ou sportifs, mais uniquement aux vols commerciaux. Un autre aérodrome militaire à Buochs (NW) a également reçu des autorités fédérales une autorisation d'exploitation pour l'aviation civile, mais plusieurs associations ont fait recours contre ces nouvelles nuisances reportant ainsi l'ouverture.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.03.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le chef des Forces aériennes, le commandant de corps Fernand Carrel, a proposé un **nouveau découpage du ciel suisse**. Actuellement, les militaires disposent de trois secteurs d'entraînement distincts, dont l'étroitesse ne conviendrait guère aux capacités du F/A-18. L'armée propose donc de créer un seul et unique espace militaire au centre du pays et de déplacer les couloirs aériens civils un peu plus en direction des frontières. Cette proposition a été bien accueillie chez Swisscontrol, l'organe civil du contrôle aérien, qui a toutefois noté la nécessité de coordonner de telles mesures avec les partenaires étrangers. En attendant, deux couloirs (Genève/Zurich et Zurich/Milan) sont ouverts au trafic civil selon une option large. Lorsque les militaires sont en l'air, la largeur de ces couloirs diminue. L'introduction des nouvelles routes aériennes en Europe ayant entraîné de nombreux retards et annulations, l'armée a finalement accepté de faire encore plus de place au trafic civil. Ainsi, les deux voies principales ont été élargies à 30 kilomètres au lieu de 26, cette mesure devant permettre d'augmenter de 10 à 20% le nombre des mouvements du trafic civil.⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le conseiller national Max Binder (udc, ZH) a déposé en fin d'année une **initiative parlementaire**, qui demandait au parlement de faire de nouvelles **propositions pour optimiser le nouveau concept** de stationnement des Forces aériennes, en tenant compte en particulier du site de Dübendorf (ZH).

KANTONALE POLITIK
DATUM: 31.01.2006
ELIE BURGOS

En début d'année, le canton du Valais a demandé à la Confédération une **diminution drastique des décollages de F/A-18 avec postcombustion sur l'aérodrome militaire de Sion**, ainsi que le respect d'une pause estivale entre le 15 juin et le 30 août. ⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques », lancée par l'écologiste Franz Weber. Sans surprise, **le gouvernement a proposé aux chambres de rejeter cette initiative**, qui entraverait considérablement la disponibilité opérationnelle des avions de combat. Entrant dans le détail, le gouvernement a précisé qu'en raison du trafic intense d'avions civils, les secteurs d'entraînement des avions de combat ne pouvaient pratiquement pas être déplacés, et qu'un transfert général des vols d'exercice à l'étranger serait une alternative insuffisante et irréaliste. Selon lui, une telle alternative ne permettrait en effet plus à l'armée de garantir l'instruction et l'entraînement des personnes chargées d'assurer l'engagement d'avions de combat, et compromettrait ainsi la mission de l'armée. Cela aurait pour conséquence que la Suisse ne pourrait dès lors plus garantir la protection de son espace aérien, ce qui remettrait en cause sa souveraineté et sa neutralité. ⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.12.2020
DIANE PORCELLANA

Pour assurer le **service de police aérienne permanent**, deux avions de combat armés seront opérationnels dès le 31 décembre – en adéquation avec le projet Police aérienne 24 et la motion de Hans Hess (plr, OW). Lors d'une première phase réalisée en 2016, la flotte pouvait être engagée du lundi au vendredi, de 8h à 18h, durant 50 semaines. Prolongé à 365 jours en 2017, les heures d'intervention ont été étendues de 6h à 22h. L'augmentation de la capacité de la police aérienne sur 24 heures permet la création d'environ 100 postes supplémentaires dans les Forces aériennes, à la Base logistique de l'armée et à la Base d'aide au commandement, et entraîne près de CHF 30 millions de coûts par année. Si nécessaire, d'autres jets de combat pourront être mobilisés au-delà des horaires habituels du service de vol militaire. ⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.09.2021
DIANE PORCELLANA

Dans le cadre de la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) et en exécution de la motion 19.3427, le Conseil fédéral a soumis au Parlement une révision de la **Loi sur l'armée (LAAM) et l'Ordonnance sur l'organisation de l'armée (OOrgA)**.

En terme d'organisation, comme décidé par l'Assemblée fédérale, la Base d'aide au commandement (BAC) et la Base logistique de l'armée (BLA) ne seront pas réunies sous le commandement du Soutien. Le Conseil fédéral propose que la BAC devienne un commandement Cyber en 2024. En matière d'instruction, les cyberspécialistes devront suivre un stage auprès de partenaires externes afin de développer leurs capacités. Dès le 1er janvier 2022, un cyber bataillon et un état-major spécialisé verront le jour, renforçant les effectifs du personnel dans le domaine de la cyberdéfense. Le Conseil fédéral demande la création d'une autorité du trafic aérien militaire, afin de davantage sécuriser les missions des Forces aériennes. Enfin, le Conseil fédéral aimerait que les recrues puissent également être engagées pour soutenir des événements civils. L'armée devrait être autorisée à fournir des prestations lors d'événements d'importance nationale ou internationale, sans forcément en tirer un avantage majeur pour l'instruction ou l'entraînement. D'autres modifications concernant notamment les droits et les devoirs des militaires doivent être faites. ⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.11.2021
DIANE PORCELLANA

La CPS-CN propose, à l'unanimité, d'entrer en matière concernant le projet d'adaptation de la **Loi sur l'armée et l'Ordonnance sur l'organisation de l'armée** du Conseil fédéral. Les adaptations liées à la cyberdéfense ont été saluées. S'agissant de l'autorité de surveillance et de régulation du trafic aérien militaire, la commission a refusé, par 15 voix contre 10, une proposition visant à ce que les enquêtes relatives à l'aviation militaire soient menées par une commission extraparlamentaire plutôt que par un service interne de l'autorité. Concernant l'appui de l'armée aux événements civils d'importance nationale ou internationale, la commission a balayé par 15 voix contre 8 et 2 abstentions, une proposition pour limiter strictement ces engagements aux cas où un bénéfice pour l'instruction était avéré. Par 17 voix contre 7, elle a rejeté une proposition visant à empêcher l'engagement de recrues. Enfin, la commission a refusé deux propositions, par 15 voix contre 9, visant à exempter du service militaire le personnel exerçant un taux d'activité d'au moins 50 pour cent et à baisser le taux à 50 pour cent uniquement pour le personnel médical nécessaire pour assurer le

fonctionnement des établissements médicaux civils.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.12.2021
DIANE PORCELLANA

Avec 111 voix contre 80 et avec 179 voix et 12 abstentions, le Conseil national a approuvé **les projets de modification de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) et de l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (OOrgA)**. La conseillère fédérale Viola Amherd a reçu le soutien de la Chambre basse pour la création d'un commandement Cyber et d'un cyber bataillon afin de renforcer la cyberdéfense. Les effectifs en la matière seront donc augmentés. Le Conseil national a également accepté la mise sur pied d'une autorité de surveillance et de régulation du traité aérien militaire, après avoir balayé par 111 voix contre 80 une proposition visant à ce que les enquêtes soient effectuées par une commission extraparlamentaire. Si le PS et le PVL jugeaient qu'il serait «abusif» de mettre à disposition gratuitement des soldats sans bénéfice pour leur instruction, l'armée pourra dans le futur soutenir des événements d'importance nationale ou internationale sans qu'elle en retire un avantage au niveau de l'instruction et de l'entraînement. S'agissant de l'exemption de servir, la proposition visant à exempter les hommes travaillant à moins de 50 pour cent a été rejetée par 109 voix contre 80. Le personnel médical, les membres des services de sauvetage, les policiers ainsi que les gardes-frontières qui ne sont pas nécessaires aux tâches de l'armée pourront être dispensés. Pour répondre aux besoins de l'armée, le service militaire long passera de 280 à 300 jours.¹¹

Ausrüstung und Beschaffung

BERICHT
DATUM: 12.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Après une collision évitée de justesse en mars au-dessus de Delémont entre un avion civil et un appareil militaire, le DMF a ordonné une enquête sur cet incident, ainsi qu'une expertise du système de radar Tafilir incriminé dans cette affaire. **Suite au rapport qui en résulta, le DMF a décidé de diminuer de façon importante le volume de l'espace aérien militaire.** Une des mesures principales a consisté en l'établissement de larges zones tampons autour des couloirs de circulation civils. Quant au système Tafilir, insatisfaisant, il a été décidé de limiter son utilisation et de procéder aux améliorations possibles. Il demeure que, de toute manière, il serait inutilisable en temps de guerre. Le DMF a reconnu que cette acquisition avait été une erreur et qu'elle avait été effectuée sous certaines pressions financières et administratives, sans tenir compte de l'opinion des utilisateurs.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le ministre des Transports du gouvernement français, Jean-Claude **Gayssot, a décidé de renoncer à la réalisation d'un centre franco-suisse de contrôle aérien** à Genève sous la pression des milieux syndicaux français. Or cette collaboration avait été promise par la France en échange de la participation de la société française Thomson au nouveau projet de système de surveillance militaire de l'espace aérien Florako. Initialement, seule l'entreprise américaine Hughes s'était adjugé le contrat. Devant ce dédit, la Confédération n'a pas désiré remettre en cause la participation de Thomson, mais s'est réservé le droit d'en tenir compte dans des achats d'armements ultérieurs au moment du choix des fournisseurs.¹³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le DDPS et le DETEC ont décidé de créer un service de la navigation aérienne unique regroupant le contrôle aérien civil inférieur (décollages et atterrissages) établi à Zurich-Kloten et la centrale d'engagement de l'aviation militaire de Dübendorf (ZH). L'emplacement de cette nouvelle entité n'est pas encore déterminé. Le contrôle civil inférieur de l'aéroport de Genève-Cointrin et le contrôle supérieur (survol de tout le territoire national) sont maintenus pour l'instant à Genève. Cette décision a été prise sur la base du rapport Helco (Helvetic Control), fruit d'un groupe de travail composé de Swisscontrol et des deux départements.¹⁴

1) 24h, 8.4.99.

2) Presse du 2.3.94.

3) BO CN, 1996, p. 567 ss.

4) LT, 24.6.98; NLZ, 4.7 et 11.7.98.

5) LT, 12.2.99; 24h, 19.2.99 (découpage); TG, 17.3.99 (élargissement).

6) LT, 31.1.06.

7) FF, 2006, p. 7231 ss.; Presse du 14.9.06.

8) Communiqué de presse DDPS du 29.12.20; CdT, Lib, NZZ, TA, 30.12.20

9) Communiqué de presse du CF du 1.9.21; FF, 2021, p.2198s

- 10) Communiqué de presse CPS-E du 2.11.21
- 11) BO CN, 2021, p. 2591 ss.; Communiqué de presse du CF du 24.11.21; Communiqué de presse du CF du 24.11.21 (2); CdT, Lib, 16.12.21
- 12) Presse du 14.3., 9.5. et 12.12.92; NZZ, 17.3.92; LM, 5.12.92; L'Hebdo, 11, 12.3.92.
- 13) LT, 7.10, 9.10 et 29.10.98.
- 14) LT, 9.9.99.